

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le jeudi vingt (20) octobre 2016 deux mille seize à 7h30**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Rep des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
Mme Francine Marcoux, trésorière

SONT ABSENTS :

M. Michel Turner, Administrateur
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Adoption des propositions d'améliorations de service : période Hiver 2016-2017
 4. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 12 et 13 octobre 2016 à Montréal – " Les conditions gagnantes d'une mobilité intégrée. »
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2016-140-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du jeudi 20 octobre 2016 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2.- Période de questions

Aucune question

3.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2016-2017

RÉSOLUTION 2016-141-

CONSIDÉRANT : que le déploiement progressif du nouveau réseau de la STLévis implique des améliorations ponctuelles jusqu'à sa réalisation complète;

CONSIDÉRANT : que les changements proposés visent essentiellement à assurer la régularité et la performance du réseau;

CONSIDÉRANT : que les modifications pour l'**HIVER 2016-2017** concernent les parcours suivants (référence FPD 2016-018):

STLévis :

- Lévisien 2
- 15 Pintendre
- 34 Express St-Jean-Chrysostome
- Parcours intégrés

Autocar des Chutes :

- 43 Express Ste-Foy - Émile-Côté
- 60 Express Ste-Foy – Marly

- Mise en place du système de minibus

Taxibus :

- T1 Chemin des Îles

CONSIDÉRANT: que globalement, l'ensemble de ces modifications respecte le cadre budgétaire établi pour l'exercice financier 2016 ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service ci-dessus.

QUE les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 5 décembre 2016;

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2016-018), la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires 2016 et la livraison du service de transport collectif;

QUE ces modifications conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population à partir de la semaine du 21 novembre 2016.

Adoptée.-

4.- Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 12 et 13 octobre 2016 à Montréal – " Les conditions gagnantes d'une mobilité intégrée. »

RÉSOLUTION - 2016-142-

CONSIDÉRANT : la tenue du colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) à Montréal les 12 et 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT : l'adoption le 26 août 2016 de la résolution 2016-106 autorisant une dépense de 7 000\$ avant taxe afin de couvrir les frais d'inscription, d'hébergement et de restauration des participants audit colloque;

CONSIDÉRANT : qu'au moment de l'adoption de la résolution 2016-106, le choix du personnel à recevoir un « Prix reconnaissance » remis dans le cadre dudit colloque n'avait pas été arrêté et que finalement, ce sont 3 personnes supplémentaires qui ont dû être inscrites à la soirée « Gala »;

CONSIDÉRANT : recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une dépense supplémentaire de 2 500\$ au montant initial de 7 000\$ (résolution 2016-106), taxes en sus, afin de permettre aux membres du conseil d'administration, aux gestionnaires et au(x) récipiendaire(s) de la STLévis de participer au Colloque annuel 2016 de l'ATUQ.

Adoptée.

5.- Période de questions

Aucune question

6. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2016-143-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

**Le Directeur général, Jean-
François Carrier**